

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 27/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le premier avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Madeline DOUA 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr Thierry PARIS, Mme Christelle GETER, Mr Philippe POLLET, Mr Joël POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Emilie FERRE, Mr Michaël DUVAL.

ABSENT EXCUSE : Mr Hervé PAUCELLIER absent pour cause cas contact COVID donne pouvoir à Mr Michaël DUVAL, Mr Romaric PAUCELLIER absent pour cause cas contact COVID donne pouvoir à Mme Madeline DOUA, Mme Béatrice DUMONTE donne pouvoir à Mme Emilie FERRE, Mme Chantal FORGE donne pouvoir Mr Philippe POLLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christelle GETER.

Avant de commencer la séance Madame la 1^{er} Adjointe au Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Mr Olivier DASSAULT.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Mr Thierry PARIS Mr Joël POLLET et Mr Philippe POLLET émettent une remarque concernant le dépôt sauvage qui n'est pas sur Coiseaux mais sur Le Plessier sur Bulles.

Mr Philippe POLLET demande pourquoi les horaires du samedi après-midi sont à 15 heures pour la tonte, Madame la 1^{ère} Adjointe répond que c'est un arrêté préfectoral et que l'entente entre voisin est conseillée.

La séance du 25 Février 2021 est approuvée.

VOTE DES TAXES

Dès 2021, la commune ne perçoit plus de produit TH sur les résidences principales. Cette perte est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâti et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'applique au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou sur-compensation.

Concrètement, le transfert de la part départemental de la TFB se traduit par l'addition du taux du département (21.54%) au taux communal de TFB 2020

Cette addition, dénommée rebasage, détermine pour l'année 2021 le nouveau taux de référence de la taxe foncière bâtie.

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le vote des taux des taxes pour l'année 2021 représenté dans le tableau ci-dessous :

	Base 2020	Taux de référence pour 2021	Base 2021	Taux voté 2021
T Foncière Bâti	83 140	57.89 %	82 100	57.89 %
T Foncière N Bâti	21 573	60.48 %	21 600	60.48 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2021.

BUDGET PRIMITIF 2021

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire procède à la lecture du budget primitif 2021.

Monsieur Joël POLLET demande d'étudier la réfection du toit de l'abri-bus dans les travaux de régie, Madame la 1^{ère} adjointe propose de l'évoquer au prochain conseil, et Mr Joël POLLET signale qu'il trouve que le travail de l'agent communal est réduit à un travail basique de cantonnier et que son savoir-faire n'est pas mis en valeur, Mme la 1^{ère} Adjointe rappelle qu'il a confectionné les guirlandes de Noël.

La proposition de projet d'installation de vidéo surveillance ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil, Mr Joël POLLET, Mr Philippe POLLET, Mr Thierry PARIS demandent le retrait ne jugeant pas prioritaire cette idée.

Après rectification le budget s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 165 272.00€

RECETTES : 531 250.00€

INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 33 150.00€

RECETTES : 43 736.00€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SE 60

Madame la 1^{ère} Adjointe au Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

-Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

-Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CCPP

Mme la 1^{ère} Adjointe au Maire informe les conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ce pacte de gouvernance doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres. Avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Vu la délibération N° 20C/03/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020, établissant la mise en place de la conférence des maires en lieu et place du bureau élargi.

Vu la délibération N° 20C/04/25 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'engager un débat visant à élaborer un pacte de gouvernance.

Lors de la conférence des maires du 9 mars 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté par le Président de la Communauté de Communes, mis au débat puis validé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Prend acte du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Michaël DUVAL propose de refaire les inscriptions au monument aux morts et informe qu'une demande de chiffrage est demandée.

Mme la 1^{ère} Adjointe informe qu'il y a des soucis avec le permis de construire THERY GALLOIS suite à des restrictions sur le PLU les acheteurs contestent et envoient le dossier au tribunal administratif.

Mme la 1^{ère} Adjointe fait part d'un courrier reçu des élèves de l'Ecole de NOURARD LE FRANC qui demandent pour mettre une boîte à livres, le conseil approuve le principe.

Mr Michaël DUVAL soumet de lancer une étude pour l'enfouissement de réseaux, et de rencontrer au prochain conseil SE60 afin de nous présenter l'intégralité du projet. Mr Joël POLLET émet un avis défavorable ne jugeant pas prioritaire ces travaux à la place Monsieur Thierry PARIS propose que l'on réfléchisse pour la création d'un city stade, Mme la 1^{ère} Adjointe l'informe qu'elle a commencé à étudier le projet mais qu'elle n'a pas trouvé de terrain, Mr Thierry PARIS suggère le terrain de Mr PHLYPO.

Mme Emilie FERRE demande de refaire les panneaux Tour de Ville, Mr Michaël DUVAL à commencer à regarder les possibilités de réfection par des pancartes en aluminium.

Mr Joël POLLET demande ou en est la vente des lanternes, 5 lanternes sont vendues (2 Mr Joël POLLET, 2 Mr Philippe POLLET, 1 Mr Thierry PARIS), Mr Michaël DUVAL propose de se renseigner pour élargir la vente sur le Bon Coin.